

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de  
Guido Reni, offert en vente  
par M<sup>r</sup> De Weerd.

N<sup>o</sup> 3555

M<sup>r</sup> De Weerd. tabl. de Guido Reni.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION  
DES  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 24689

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-  
tration.

ANNEXE  
SOMMAIRE.

#  
Longue en de l'Équerre, n<sup>o</sup> 9  
3555

Bruxelles, le 24 mars 1893.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> .....

Messieurs,

M. De Weerd, d'Anvers, a été autorisé  
à soumettre à votre examen, en vue de son  
acquiescement pour les collections de l'État,  
un tableau de Guido Reni représentant  
la Charité romaine, dont il demande  
10,000 francs.

L'envoi du tableau et son renvoi à  
Anvers, éventuellement, seront faits aux  
frais, risques et périls de M. De Weerd.

Vous voudrez bien, Messieurs, me faire  
connaître quelle suite il y aura lieu  
de donner à cette affaire.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma  
considération distinguée.

Le Ministre,

J. Ruysschaert

À la Commission directrice des musées de peinture et de  
sculpture de l'État.

<sup>12</sup>  
Bruxelles ~~le~~ 24 Avril 1843

A Monsieur le Ministre  
de l'Intérieur & de l'Instruc-  
tion Publique  
Bruxelles

3111

A la suite de votre  
Dépêche du 24 Mars  
écrite (Ad<sup>n</sup> des B  
-a. n<sup>o</sup> 2468p)  
relative à un tableau  
de Guido Reni offert  
en Vente, pour les  
Collections de l'Etat,  
par M. de Weerd  
d'Anvers, pour servir  
l'histoire de nos

pour Comités que  
de l'avis de la Com-  
-mission Directrice, il  
y a peu lieu de  
demander l'envoi  
du tableau en ques-  
-tion —

La Commission,  
Munis le Ministre  
desire s'attacher par-  
-ticulièrement à la  
recherche des œuvres  
des écoles Françaises  
à Néerlandaise, et elle  
estime, dans la  
Circulaire, que

une exception au principe ~~admis~~  
qui a été, nous n'en  
doutons pas, notre  
approbation.

~~Le~~ Cuido Reri n'est  
pas un maître de  
~~selon suffisant~~  
d'un mérite  
suffisant  
pour justifier un

Veuille à  
Le Procureur  
Le Secrétaire D. T. J.

*J. De Weerd*

*Longue rue de l'Équerre, 9.*

Bruxelles, le 10 Avril 1873.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

Cher Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente que je viens d'expédier par l'entremise du Chemin de fer de l'Etat le tableau, "La Charité Romaine" par Guido Reni, à l'adresse que vous avez eu l'obligeance de m'indiquer. —

Je l'ai déclaré au Chemin de fer pour une valeur de fr. 1000. — (mille francs) seulement, afin de m'éviter trop de frais & je vous prie d'être assez bon de me le renvoyer dans les mêmes conditions dans le cas éventuel. —

Agriez, Monsieur le Secrétaire, mes sincères salutations.

J. De Weert

J. De Weert. —

longue rue de l'équerre N<sup>o</sup> 9.  
Bruxelles.

Monsieur Stienon,  
Secrétaire des Musées  
de beaux-arts.

Bruxelles. —

Bruxelles 19 Avril 1893

De ~~Secret~~

A Monsieur ~~le Ministre~~

9  
Longue rue de la Guerre  
Auxerre

3/11/93

Mon amour Chersurcien  
de vous faire connaître  
que la Com. Centrale de la  
Commission Directrice et  
par eto favorable à l'ac-  
quisitio du tableau  
de Guido Reni "La  
Charte <sup>16</sup> Pennine" que  
Mon amour se l'oblige  
à de soumettre à son  
examen -

En conséquence Mon  
sieur, vous tenez à

Tableau à votre dis-  
position, Pour Vous  
Expédier <sup>ce ouvrage</sup> en la  
faisant adrester, Con-  
formément au desir  
que Vous exprimer, pour  
une Valeur de 1000  
fr.

Pour Recevoir Vo-  
s Lettres, toute Lettre  
= Mandation que Vous  
adresser encore à Paris  
adresser Concernant cette  
expédition, laquelle  
aura lieu, Monsieur,  
~~à~~ à l'effet de  
Vous aller instruire

de Notre part à la date  
du 25 de ce mois -

Je vous prie  
P. L. Comte de S.  
Le Secrétaire.  
P. L.



2,31 x 1,91 x 0,20.

f 85 France

Belgische Staats-Eisenbahnen.



LETTRE DE VOITURE.
VRACHTBRIEF. — FRACHTBRIEF.

Timbre du bureau d'arrivée.
Stempel van het kantoor van aankomst.
Stempel der Empfangs-Station.

Prescriptions de l'expéditeur quant à l'affranchissement.
Voorschriften des afzenders wegens de frankteering.
Frankatur-Vermerk des Absenders.

Belgische Staatsspoorwegen.

GRANDE VITESSE. — IJLGOED. — EILGUT.

Débours payé à l'expéditeur (en toutes lettres).
Voorschot aan den afzender, betaald (in letterschrift).
Dem Versender gezahlte Nachnahme (in Buchstaben), (1)
Remboursement payable après encaissement (en toutes lettres).
Terugbetaling na inkasering (in letterschrift).
Nachnahme nach Eingang zahlbar (in Buchstaben). (2)

Wagons. — Wagens. — Wagen.

Numéros. Administr. propriétaire.
Nommers. Eigenaar.
Nummer. Eigentümersbahn.

Nom et adresse du destinataire.
Naam en woonplaats van den bestemming.

La Commission Directrice des Musées
de l'Etat Rue du Musée n° 9
Bruxelles

Name und Adresse des Empfängers.

Station de destination.
Statie van bestemming.

Bestimmungsstation.

Détail du débours et du remboursement.
Omstandige opgave van het voorschot of de terugbetaling.
Spezifikation der Nachnahme. Francs. Cts.

Feuille de route. — Geleibrief. — Frachtkarte.

Date. Numéro. Article.
Dagteekening. Nummer. Artikel.
Datum. Nummer. Position.

Chemin de fer.

Spoorweg.
Eisenbahn.

Vous recevrez les marchandises ci-après indiquées, aux prix et conditions des tarifs actuellement en vigueur.
Tegen de prijzen en volgens de voorwaarden der thans van kracht zijnde tarieven, zult gij de navermelde goederen ontvangen.
Sie empfangen die nachstehend verzeichneten Güter, zu den Preisen und auf Grund der in den gegenwärtig in Kraft befindlichen Tarifen enthaltenen Bedingungen.

Ports payés. DÉTAIL DES FRAIS.
Betaalde vracht. OMSTANDIGE OPGAVE DER KOSTEN.
Frankirt. SPEZIFIKATION DER KOSTEN.
Taxe par 1000 kilog. Ports dus.
Vracht per 1000 kilog. Versch. vrachtpr.
Frachtsatz für 1000 Kil. Zu erheben.
Francs. Cts. Francs. Cts.

Colis. — Colli. — Colli.

Nature des marchandises, déclarée conformément aux tarifs de douane du pays destinataire.

Poids brut en kilogrammes. Poids à taxer en kilogrammes.

Renseignements nécessaires à l'accomplissement des formalités en douane.
Inlichtingen voor de tolformaliteiten.
Nachweisungen wegen der zoll- und steuermässigen Behandlung.

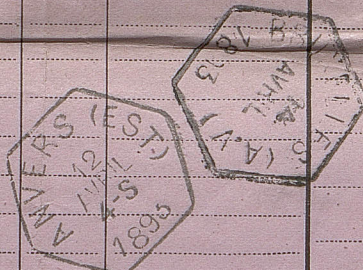
Marques. Numéros. Nombre. NATURE de l'emballage.
Merken. Nummers. Aantal. AARD der verpakking.
Zeichen. Nummer. Anzahl. ART der Verpackung.

Aard der goederen, verklaard volgens de tarieven der plaats van bestemming.
Gattung der Waare, nach dem Waaren-Verzeichniss des bei der Empfangs-Station gültigen Zoll-Tarifs.

Ruw gewicht in kilogrammen. Te bevrachten gewicht in Kilogrammen.
Bruttogewicht in Kilogramm. Zu taxirendes Gewicht in Kilogramm.

Poids net en kil. par espèce de marchandises. Contenance en litres. Valeur en francs. Mode de déclaration en douane.
Zuiv. gewicht in kilog. naar elke soort van goederen. Inhoud in liters. Waarde in franks. Wijze van inklaring en opgave der bijgevoegde stukken.
Nettogewicht in Kilog. nach WaarenGattungen. Inhalt in Litern. Werth in Francs. Modus der Zollabfertigung und Angabe der Beilagen.

Table with columns for Colis details, including nature of goods, weight, and value. Contains handwritten entries like 'Cassis', 'Bouteilles', and '130 k'.



Valeur assurée contre pertes et avaries (en toutes lettres).
Waarde verzekerd tegen verlies en beschadiging (in letterschrift).
Versicherungswert gegen Verlust und Beschädigung (in Buchstaben).

Mille francs. (3)

Valeur assurée contre le retard (en toutes lettres).
Waarde verzekerd tegen vertraging (in letterschrift).
Versicherungswert gegen Versäumung der Lieferungsfrist (in Buchstaben).

(4)

Timbre du bureau de départ.
Stempel van het kantoor van afzending.
Stempel der Abgangs-Station.

Timbre de pesage.
Weegstempel.
Wiege-Stempel.

Couras le 12 avril 1895.

Signature de l'expéditeur,
Handteekening des afzenders,
Unterschrift des Absenders.

Langue rue de l'Épicerie n° 9

(Totaal bij aankomst) Total à l'arrivée

E 949 (anc. O 3). — Bon 8 de 1891. — 5° lot.

En cas de réclamation, la lettre de voiture doit être produite.
In geval van klacht moet de vrachtbrief vertoond worden.
Bei Reclamationen ist die Beibringung des Frachtbriefes erforderlich.

Les timbres des bureaux d'échange doivent être apposés à la suite les uns des autres, au verso de la lettre de voiture, à gauche.
De stempels der kantoren van overgang moeten reekswijs op den linker kant der keerzijde van den vrachtbrief worden afgedrukt.
Die Uebergangs-Stempel sind der Reihenfolge nach links auf die Rückseite des Frachtbriefes aufzudrücken.

OBSERVATIONS concernant les colis expédiés en Belgique, du territoire libre en destination du rayon réservé de la douane. (Extrait de l'arrêté ministériel du 2 août 1881, du Département des Finances.)

AANMERKINGEN wegens de colli verzonden in België, uit het vrije naar het tol-gebied (Uittreksel van het ministerieel besluit van 2 Augustus 1881, van het Departement van Financiën).

L'Administration des Chemins de fer déclare avoir  
reçu des Musées Royaux de Peinture & de Sculpture  
une caisse contenant un tableau ancien à l'adresse  
de M<sup>r</sup> J. De Weerd, longue rue de l'Équerre, N<sup>o</sup> 9,  
à Anvers. —

Cet envoi est fait par tarif Th avec déclaration  
d'une valeur de mille francs. —

Bruxelles, le 21 Avril 1893

L'Agent chargé de la prise de cette caisse.

De Boer

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> .....

3555